

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 OCTOBRE 2022

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni pour ce Conseil municipal.

Conseillers présents : MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, PIGASSE Thomas, STURMEL Philippe
 et Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, PLACHOT Geneviève, POUPOT Mary, SEMENE Marie-Ange

Secrétaire de séance : POUPOT Mary

Absente excusée : MARCHOU Marie procuration à DELSOL Yannick

Absent non excusé : COULON Florian pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 36 par Monsieur Christian ANDRÉ, Maire.

En liminaire, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter une délibération relative à l'achat d'un véhicule électrique pour les services techniques.
 Le Conseil municipal accepte que cette délibération soit ajoutée.

-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du lundi 5 septembre 2022.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal du lundi 5 septembre 2022.

Vote : 14 voix pour

-Modification de la délibération 2022/26 du 27 juin 2022,
« Création d'un poste permanent d'adjoint technique ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au départ d'un agent de la cantine adjoint technique principal 2eme classe à la retraite au 1er septembre 2022, il était nécessaire de créer un poste d'adjoint technique pour le remplacer.

Une erreur avait été faite dans l'intitulé de la délibération 2022/26 indiquant qu'il s'agissait d'un poste à mi-temps alors qu'il s'agissait d'un poste à temps plein.

Monsieur le Maire propose donc de modifier la délibération du 2022/26 du 27 juin 2022 en précisant qu'il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à temps-plein et de modifier la date d'emploi prévue au 1^{er} novembre 2022.

Le Conseil municipal accepte la modification de cette délibération telle qu'exposée par Monsieur le Maire.

Vote : 14 voix pour

-Modification des tarifs cantine suite à l'augmentation du coût de repas facturé par le SICOVAL à la commune.

Monsieur le Maire rappelle que le contexte actuel de hausse des prix a contraint le Service Commun de Restauration du SICOVAL à revoir le coût des repas et à appliquer une augmentation de 30 centimes d'euros par repas.

Il est proposé de répercuter cette augmentation du coût du repas sur le coût du repas facturé aux familles et utilisateurs à partir de la rentrée des vacances de la Toussaint soit le 7 novembre 2022.

Monsieur le Maire précise que le coût réel du repas pour la commune est de 6.70 €.

Les nouveaux tarifs seront ceux-ci-dessous mentionnées dans le tableau

Quotient familial	Tarifs actuels	Nouveaux tarifs
0-400	3,3	3,6
401-650	3,45	3,75
651-800	3,65	3,95
801-1000	3,8	4,1
1001-1200	3,95	4,25
1201-1500	4	4,3
1501-1600	4,05	4,35
1601-1800	4,1	4,4
1801-2200	4,15	4,45
2201-9000	4,2	4,5
Extérieurs	4,3	4,6

Les repas du personnel communal passent à 1.60 € pour les agents des catégories B et C et 1,85 € pour ceux de catégorie A.

Le tarif du repas adulte restant inchangé à 5,60 €.

/ Votes : 11 pour, 2 contre et 1 abstention

-Gratuité pour les inscriptions à la médiathèque SAMUEL PATY.

Monsieur le Maire propose de rendre gratuites les inscriptions à la médiathèque. Il rappelle que l'inscription est de 5 € par an et par famille et de 8 € pour les familles extérieures à la commune. D'autre part, une caution de 40 € est demandée. Enfin, il explique que la gratuité permettra d'ouvrir la médiathèque à davantage de public. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rendre gratuites pour tous, les inscriptions à la Médiathèque Samuel Paty et de supprimer le système de caution à partir du 15 octobre 2022.

Vote : 14 voix pour

-Installation de climatisations au rez-de-chaussée de la mairie et dans la salle de danse - demande de subvention au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de changer la climatisation de la salle de danse qui ne fonctionne plus. D'autre part, il propose d'installer au bureau de l'accueil de la mairie, dans le bureau du maire et dans la salle du Conseil municipal des climatisations réversibles, ce qui permettra de faire des économies tant les radiateurs électriques sont énergivores. Il précise qu'une demande d'aide auprès du Conseil départemental sera faite pour l'acquisition de ces climatisations et il présente les devis suivants :

Salle de danse :

- MGC Flo : Pompe à chaleur Air-Air Daikin 5 558.32€HT soit 6 669.97€TTC
- Adequation : Unité extérieure de marque LG 4717.00€HT soit 5660.40€TTC
- Pyrénées PAC : Ensemble mono-split cassette 900 Samsung 5 000.00€HT soit 6 000.00€TTC

Bureaux du Maire et Accueil :

- MGC Flo : Pompe à chaleur Air-Air Daikin 4 501.77€HT soit 5 402.10€TTC
- Adequation : Unité extérieure de marque LG type mural 3 655.00€HT soit 4 356.00€TTC
- Pyrénées PAC : Groupe multi-split Samsung 3 750.00€HT soit 4 500€TTC

Salle du Conseil municipal :

- MGC Flo : Pompe à chaleur Air-Air Daikin 4 422.18€HT soit 5 306.60€TTC
- Adequation : Unité extérieure de marque LG type mural 4 176.19€HT soit 4 910.79€TTC
- Pyrénées PAC : Groupe multi-split Samsung 4 583.33€HT soit 5 500€TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande auprès d'Adéquation en ce qui concerne la salle de danse, et auprès de Pyrénées PAC pour les bureaux de l'accueil et du Maire et la salle du Conseil municipal.

Vote : 14 voix pour

-Adhésion à l'offre de prévoyance du Centre de Gestion pour le personnel communal.

Délibération ajournée

-Adhésion au groupement de commande de Toulouse Métropole pour la collecte des biodéchets.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Toulouse Métropole, les Mairies d'Aigrefeuille, Aussonne, Balma, Beauzelle, Bruguières, Cornebarrieu, Cugnaux et son CCAS, Drémil-Lafage, Fenouillet, Flourens, Launaguet, Lespinasse, Mondonville, Mons, Montrabé, Saint-Alban, Saint-Jory, Seilh, Saint-Jean, Saint-Orens, Villeneuve-Tolosane et l'Union, ont décidé de se constituer en groupement de commandes pour procéder ensemble à la collecte des déchets alimentaires issus de la restauration collective.

Aussi, il demande l'autorisation aux membres du Conseil municipal de signer la convention qui désigne Toulouse Métropole coordonnateur de ce groupement de commande.

Vote : 14 voix pour

-Achat d'un véhicule électrique pour les services techniques.
Demande de subvention au Conseil départemental.

Monsieur le Maire explique que le véhicule utilitaire des services techniques est vieillissant et de ce fait, il revient cher en entretien.

Aussi, il propose de le remplacer par un véhicule utilitaire électrique type Kangoo et il présente le devis de la concession RNO MONTAUDRAN d'un montant de 21 814.59€ HT soit 28 533.16€ TTC après déduction de la prime à la conversion et du bonus écologique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte que ce véhicule soit acheté.

Vote : 14 voix pour

La séance est levée à 22 h 00

Signature

Christian ANDRÉ
Maire d'Aigrefeuille

